

ETABLISSEMENT DE PROFILS-PAYS SUR LA FISCALITE DU TABAC DANS LA ZONE CEDEAO

RAPPORT DU BENIN

Professeur **Alastaire S. ALINSATO**
Karim ADIDO

PLAN DE PRESENTATION

- ❑ INTRODUCTION
- ❑ LA PREVALENCE DU TABAGISME AU BENIN
- ❑ LA SITUATION DE LUTTE ANTITABAC DU PAYS
- ❑ LE POIDS DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE
- ❑ LA POLITIQUE FISCALE EN MATIERE DE TABAC AU BENIN
- ❑ PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

- ▶ « Le tabac nuit gravement à la santé ». « ...Le tabac est le seul produit de consommation licite qui tue ceux qui en font exactement l'usage prévu ». Ce sont là quelques messages d'alerte dont le but est de prévenir les consommateurs sur les dangers du tabagisme.
- ▶ L'on estime aujourd'hui à 5 millions le nombre de décès constatés chaque année dans le monde et dont la cause serait liée au tabagisme.
- ▶ Le Bénin n'est pas épargné. En effet, on estime à 16% la proportion d'adultes qui fument du tabac. L'épidémie du tabagisme a même atteint les milieux scolaires et académiques.
- ▶ Cependant, la bonne nouvelle est que les nombreuses pertes en vies humaines attendues liées à la consommation du tabac sont évitables. La lutte antitabac offre ainsi des perspectives salutaires. L'enjeu ici est de parvenir à réduire le plus possible les coûts sanitaires induits par le tabagisme. Et pour y parvenir, il faudrait agir de façon substantielle sur la consommation des produits du tabac. Pour ce faire, la taxation des produits du tabac apparaît comme un moyen efficace.

INTRODUCTION (suite et fin)

- ▶ C'est dans ce cadre que le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) a initié un projet recherche sur la taxation de tabac en Afrique de l'ouest: « des solutions fiscales pour une réduction optimale du tabagisme en Afrique de l'ouest »
- ▶ Le but est de promouvoir la hausse des taxes sur les produits du tabac afin d'en décourager la consommation.
- ▶ Il s'agit donc de dresser le profil régional en matière de fiscalité sur les produits du tabac en se basant sur les profils pays.

LA PREVALENCE DU TABAGISME AU BENIN

- ▶ La demande de produits tabac est en augmentation au Bénin. En effet, les jeunes fument le plus. Or ces jeunes représentent 72,4% de la population béninoise.
- ▶ En 2014, l'Enquête MICS révèle qu'au plan national, en moyenne, 7 femmes sur 100 de 40 à 49 ans consomment fréquemment le tabac. Au niveau départemental, sur 100 femmes, 12 ont reconnu avoir fumé dans l'Atacora contre environ 1 dans le Zou et l'Ouémé et 2 dans le Littoral
- ▶ L'enquête STEPS révèle qu'en moyenne 05 cigarettes sont fumées quotidiennement par un consommateur de cigarettes industrielles. Ainsi, la consommation agrégée du Bénin sur la dernière décennie est en moyenne de 589 tonnes par an.
- ▶ Ces statistiques montrent qu'il existe une demande effective et potentielle non négligeable.
- ▶ Cette situation s'explique d'une part, par le niveau de taxe relativement faible qui facilite l'accessibilité financière et d'autre part, il existe un réseau de desserte très densifié qui permet aux différents promoteurs d'en assurer l'accessibilité géographique.

LA SITUATION DE LUTTE ANTITABAC DU PAYS

- ▶ La réglementation sur la consommation du tabac est relativement jeune au Bénin, le 1^{er} arrêté ministériel portant sur l'interdiction de fumer dans les hôpitaux et services sanitaires remonte de 1991.
- ▶ A partir des années 2000, la réglementation s'est davantage précisée avec la ratification par le Bénin de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac en 2004 et le vote en 2006 de la loi portant réglementation de la production, de la commercialisation et de la consommation de cigarettes et autres produits du tabac en République du Bénin. Le décret d'application de cette loi a été pris en décembre 2009 et ses arrêtés interministériels en 2011.
- ▶ Il faut retenir que cette loi, son décret d'application et ses arrêtés interministériels mettent l'accent sur trois éléments à savoir : les lieux sans cigarettes, les droits à l'information et le contrôle régalien de l'Etat

LA SITUATION DE LUTTE ANTITABAC DU PAYS (SUITE ET FIN)

- ▶ A partir de 2016, certaines dispositions de lutte ont été prises
 - l'arrêté interministériel du 04 Février 2016 portant renforcement des mesures de contrôle des cigarettes sous régime de transit par le Bénin. Ce dernier arrêté, entraîne l'installation d'un corps de contrôle permanent et spécialisé placé sous l'autorité de la Police Républicaine pour le contrôle des conteneurs de tabac en provenance de l'extérieur

En résumé, on note au Bénin, un dynamisme dans la réglementation des produits du tabac. Mais malheureusement, les lois sont non appliquées.

LE POIDS DE L'INDUSTRIE DU TABAC DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE

► L'évolution du poids économique a connu trois grandes tendances :

1. de 2008 à 2010, le poids de l'industrie du tabac a connu une large régression et ceci surtout à cause de la fermeture de l'industrie de la production de tabac au Bénin "British American Tobacco" en 2009.
2. 2011 à 2013, les entreprises promotrices ont pratiquement cessé provisoirement leurs activités portant sur les importations de tabac au Bénin.
3. à partir de 2014 qu'on constate une reprise des importations de tabac avec une entrée de nouvelles sociétés importatrices

Par rapport à l'emploi, il faut dire qu'il est fortement corrélé avec le niveau d'activité. L'emploi est passé de 319 en 2008 à 115 en 2010; cette baisse de l'emploi a entraîné la baisse de la masse salariale de près d'un 1 807 651 399 FCFA

Par rapport aux recettes fiscales, les produits du tabac contribuent très faiblement aux recettes fiscales du Bénin. En effet, en 2016, les recettes fiscales collectées sur les produits du tabac sont de 1,5 milliard de FCFA, ce qui ne représente que 0,17% des recettes fiscales totales du Bénin qui s'élevaient à 901 milliards.

LA POLITIQUE FISCALE EN MATIERE DE TABAC AU BENIN

- Les différents droits et taxes auxquels sont assujettis le tabac et ses dérivés sont ceux inscrits au Tarif Extérieur Commun (TEC) et institué par les lois de finances
- Après une évaluation portant sur la détermination de la part des impôts sur le prix de vente, Il ressort des calculs que les droits et taxes varient globalement de 39,57% à 45,76%. Le Bénin enregistre donc des parts les plus faibles parmi les pays du monde

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Principaux enseignements

- On note au Bénin, l'existence d'une loi assez complète pour maîtriser la consommation des produits du tabac. Cependant, les dispositions pour une application efficace ne sont pas prises par les autorités du pays.
- La fiscalité sur les produits du tabac y est très peu efficace, avec une part de taxe dans le prix de vente qui oscille entre 40% et 46% , alors que l'OMS préconise que cette part soit, au moins, égale à 75%.
- L'administration fiscale a une faible productivité dans la collecte des recettes fiscales provenant des produits du tabac.

Recommandations

Nous recommandons de :

- Veiller à l'application de la loi de 2016 relative à la production, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac.
- Mener de larges campagnes de sensibilisation sur tout le territoire national pour informer les populations de l'adoption de la loi et de ses conséquences en cas de non- application.
- Appliquer un taux de taxe ad valorem au moins supérieur à 50%.
- Changer la base d'imposition des droits d'accises, le prix sortie-usine par le prix de vente hors TVA.
- Introduire une taxe spécifique

JE VOUS REMERCIE